



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Édition spéciale du 23 novembre 2018



Date de publication : 23 novembre 2018

Divers

Arrêté du 22 novembre 2018 portant composition du bureau de vote concernant l'élection de la Commission Administrative Paritaire Locale des Adjoint Administratifs de l'intérieur et de l'Outre-Mer

Arrêté du 22 novembre 2018 portant composition du bureau de vote concernant l'élection de la Commission Administrative Paritaire Locale des Secrétaires Administratifs de l'intérieur

Arrêté du 22 novembre 2018 portant composition du bureau de vote concernant l'élection de la Commission Administrative Paritaire Locale des Attachés



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA REGION GRAND-EST
PRÉFET DU BAS-RHIN

Arrêté du 27 Juin 2018

Portant composition du bureau de vote concernant l'élection de
CAPL ADJOINT ADM GRAND-EST

**Le Préfet du Bas-Rhin,
Préfet de Région Grand Est,**

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur,

Arrête :

Article 1^{er} : Le bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel au sein de CAPL ADJOINT ADM GRAND-EST se compose comme suit :

	Prénom	Nom
Président	Lucienne	SCHAFF
Vice-Président	Alexandre	FOREL
Secrétaire	Laura	PRECHEUR
Secrétaire adjoint	Nathalie	KESSLER

Il est rajouté à cette liste de membres nommés par l'autorité administrative, un délégué de chaque liste en présence, ainsi qu'un délégué suppléant le cas échéant :

	Prénom	Nom
SAPACMI	Nathalie	PORT
SAPACMI (suppléant)	Brigitte	BELLER
CFDT	Jean-François	HOLTZMANN
CFDT (suppléant)	Sophie	FERNANDES
FO FSMI	Jean-François	WUST
FO FSMI (suppléant)	Olivier	GILLE
SNIPAT	Michaël	LACORNE
SNIPAT (suppléant)	Cyril	BENOIT

Article 2 : En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au vice-président du bureau de vote.

Le Préfet,

P. le PREFET et par délégation
Le Secrétaire Général



Yves SEGUY



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA REGION GRAND EST

PREFET DU BAS-RHIN

Arrêté du 22 NOV. 2018

Portant composition du bureau de vote concernant l'élection de
la Commission Administrative Paritaire Locale des Secrétaires Administratifs de l'Intérieur

**Le Préfet du Bas-Rhin,
Préfet de Région Grand Est,**

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur,

Arrête :

Article 1^{er} : Le bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel au sein de la Commission Administrative Paritaire Locale des Secrétaires Administratifs de l'Intérieur et de l'Outre-Mer – Grand Est se compose comme suit :

	Prénom	Nom
Président	Lucienne	SCHAFF
Vice-Président	Alexandre	FOREL
Secrétaire	Laura	PRECHEUR
Secrétaire adjoint	Nathalie	KESSLER

Il est rajouté à cette liste de membres nommés par l'autorité administrative, un délégué de chaque liste en présence, ainsi qu'un délégué suppléant le cas échéant:

	Prénom	Nom
SAPACMI	Nathalie	PORT
SAPACMI (suppléant)	Brigitte	BELLER
CFDT	Jean-François	HOLTZMANN
CFDT (suppléant)	Sophie	FERNANDES
FO FSMI	Jean-François	WUST
FO FSMI (suppléant)	Olivier	GILLE
SNIPAT	Michaël	LACORNE
SNIPAT (suppléant)	Cyril	BENOIT

Article 2 : En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au vice-président du bureau de vote.

Le Préfet, par déléguation
Le Secrétaire Général


Yves SEGUY



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA REGION GRAND-EST
PRÉFET DU BAS-RHIN

Arrêté du 22 NOV. 2018

Portant composition du bureau de vote concernant l'élection de
CAPL ATTACHE ADM ETAT GRAND-EST

**Le Préfet du Bas-Rhin,
Préfet de Région Grand Est,**

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur,

Arrête :

Article 1^{er} : Le bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel au sein de CAPL ATTACHE ADM ETAT GRAND-EST se compose comme suit :

	Prénom	Nom
Président	Lucienne	SCHAFF
Vice-Président	Alexandre	FOREL
Secrétaire	Laura	PRECHEUR
Secrétaire adjoint	Nathalie	KESSLER

Il est rajouté à cette liste de membres nommés par l'autorité administrative, un délégué de chaque liste en présence, ainsi qu'un délégué suppléant le cas échéant :

	Prénom	Nom
SAPACMI	Nathalie	PORT
SAPACMI (suppléant)	Brigitte	BELLER
CFDT	Jean-François	HOLTZMANN
CFDT (suppléant)	Sophie	FERNANDES
FO FSMI	Jean-Francois	WUST
FO FSMI (suppléant)	Olivier	GILLE

Article 2 : En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au vice-président du bureau de vote.

Le Préfet,

P. le PREFET et par délégation
Le Secrétaire Général

Yves SEGUY